



## **Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides senior**

### ***3180006 Services qui n'appartiennent pas à la SCP 318.01 ou 318.02***

Pour les conditions de travail, il convient de se référer aux CCT contenant des dispositions qui ne concernent pas uniquement les SCP 01 ou 02, et qui sont encore d'application.